

Jeu concours online hansgrohe EcoSmart
Règlement du concours

ARTICLE 1 – OBJET DE CE REGLEMENT

La société

- HANSGROHE Belgique sa, ayant son siège social au Boulevard International 55 K, 1070 Bruxelles, sous le numéro de registre 0442 055 427,

organise le jeu-concours « EcoSmart » (ci-après le « concours ») pour tous les clients. La participation au concours suppose l'acceptation complète du présent règlement.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le concours a lieu du 01/04/2023 au 30/09/2023 inclus.

Hansgrohe se réserve le droit de prolonger, modifier, reporter, écourter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Toute personne âgée de 18 ans au moins et domiciliée en Belgique peut participer au concours online.

Les participants au concours acceptent tout contrôle de l'identité et des données personnelles qu'ils auront communiquées. Toute indication d'une identité ou de données erronées entraînera d'office l'exclusion de la participation au concours.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. En cas de soumissions multiples, seule la première participation reçue sera prise en compte.

Le concours est non ouvert aux employés de Hansgrohe.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Du 01/04/2023 au 30/06/2023, toutes les personnes participant au concours en ligne qui ont laissé une adresse e-mail correcte et rempli tous les champs obligatoires ont droit à une participation au concours.

En outre, les participants doivent avoir acheté l'un des showerpipe Hansgrohe EcoSmart ci-dessous mentionné pendant la période de promotion : du 20/03/2023 au 30/09/2023 et avoir correctement téléchargé leur facture à l'adresse suivante : www.hansgrohe.be/fr/promo-ecosmart.

Références des articles participants: 26089000; 26318000; 26097000; 26319000; 27268000; 27281000; 26089670; 26097670; 24221000; 27660000; 26794000; 24241000; 24241670; 24241700; 26891670; 26891700; 26891140; 26891990; 26891340.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. En cas de soumissions multiples, seule la première participation reçue sera prise en compte.

Le Concours se déroulera sous la surveillance des huissiers de justice Jean-Paul, Anick et Michel de Mûelenaere, Stationlei 13 à 1800 Vilvoorde.

Le résultat du concours est contraignant et irrévocable et ne peut être contesté. Aucune correspondance (par lettre, e-mail, téléphone ou tout autre moyen) n'est possible concernant les résultats et le déroulement du concours. Les décisions concernant la désignation des gagnants sont définitives.

Cet huissier de justice sélectionnera 76 gagnants à la fin du concours parmi toutes les participations reçues dans les délais (c'est-à-dire entre le 01/04/2023 et le 30/09/2023 à minuit). Les personnes ayant répondu correctement aux questions du concours et s'étant le plus rapproché de la réponse à la question subsidiaire se verront attribuer, dans l'ordre décroissant, l'un des 76 cadeaux.

En cas d'ex aequo, le participant dont la participation a été enregistrée en premier gagne.

Les participants au Concours acceptent que leur participation et leur éventuel acquis du prix soient employés à des fins de marketing par HANSGROHE sa.

Ainsi, HANSGROHE sa pourra utiliser le nom du gagnant, ainsi que les photos qui seront prises lors de la remise des prix à des fins promotionnelles et le participant renonce à tout droit en la matière.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix du concours consistent en (liste dégressive) :

- 1x Duoticket VIP pour la dernière étape du Tour de France 2023 à Paris OU 1x E-bike Specialized Kenevo Comp. Le choix doit être communiqué à info@hansgrohe.be au plus tard 1 semaine après l'annonce des gagnants.
- 25x 100€ Cashback sur la facture envoyée
- 25x T-shirts 'Eat Race Shower Repeat'
- 25x casquettes BORA-hansgrohe

Les prix sont personnels et non transmissibles et ne peuvent en aucun cas être convertis en argent.

En cas de circonstances exceptionnelles (force majeure et équivalent), HANSGROHE sa se réserve le droit de remplacer ce prix par un autre prix de la même valeur ou supérieure.

En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, HANSGROHE sa se réserve expressément le droit d'exclure le participant en question de ce concours et de tout autre concours.

Les prix sont personnels et non transférables et en aucun cas convertibles en espèces. Il sera demandé au gagnant de prouver son identité.

Un prix maximum sera attribué par adresse (lieu de résidence) où plusieurs personnes vivent ensemble en tant que famille. La première inscription reçue sera prise en considération.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE CIVILE

HANSGROHE sa n'est pas responsable des événements indépendants de sa volonté, tels que, par exemple, le mauvais fonctionnement ou l'indisponibilité du service postal ou de l'internet.

HANSGROHE sa ne sera pas responsable si, en raison d'un cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité légitime, ou d'une décision de justice, elle est contrainte d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment.

HANSGROHE sa ne pourra être tenue pour responsable des éventuels préjudices au plaisir des prix du concours.

ARTICLE 6 – REGLEMENT

Aucun échange de courrier ou autre moyen de communication ne sera effectué au sujet de ce concours. Le règlement est disponible sur simple demande écrite à HANSGROHE sa.

Le présent règlement est soumis à la législation belge.
Seuls les tribunaux de Bruxelles sont habilités en cas de différends.

ARTICLE 7 – REMARQUES RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES

<https://www.hansgrohe.be/fr/protectiondesdonnees>